

Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 12/02/2026

MAIRIE DE LA MOTTE SAINT MARTIN

 1 Espace Jean Magnat
 La Mollière
 38770 LA MOTTE ST MARTIN

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA26-3346	
Identification échantillon :	SLA2602-2669-1	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Doc Adm Client :	ARS 38	
UGE :	0280 - COMMUNE DE LA MOTTE SAINT MARTIN	
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LA MOTTE-SAINT-MARTIN	
Nom de l'installation :	MOLLARD - MAJEUIL	Type : UDI
		Code : 002315
PSV :	0000002971	
Point de surveillance :	LE MOLLARD	
Localisation exacte :	ROBINET BORNE FONTAINE ROUTE DU CONNEX	
Département/Commune :	38 / MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,9654831200	Y : 5,7215761200
Nature:	Eau de distribution	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Motif du prélèvement :	CS	Type de visite : AA
		Type Analyse : A
Prélèvement :	Prélevé le 09/02/2026 de 08h55 à 08h55 Réceptionné le 09/02/2026 à 15h05	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BEAUVOIR Laurent	
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520	
	Conditions de prélèvements : INF	
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	0	mm/48h	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Bioxyde de chlore	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie	Méthode interne PVT-MO-009			
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation) (in situ)	317	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100	#
pH (in situ)	7.60	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#

.../...

Doc Adm Client : ARS 38

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Température de l'air (in situ)	3.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne PVT-MO-015			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	6.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25 #
Analyses microbiologiques							
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0
Bactéries coliformes (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000			0
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		
Escherichia coli (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0		
Microorganismes aérobies à 22°C (*)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Microorganismes aérobies à 36°C (*)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau (*)	0	-	Analyse qualitative				
Couleur vraie (eau filtrée) (*)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			15
Odeur (*)	0 Néant	-	Méthode qualitative				
Saveur (*)	0 Néant	-	Méthode qualitative				
Turbidité (*)	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Carbone organique total (COT) (*)	0.22	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484			2
Conductivité électrique brute à 25°C (*)	306	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	
TA (Titre alcalimétrique) (*)	0.00	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			
TAC (Titre alcalimétrique complet) (*)	11.60	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			
TH (Titre Hydrotimétrique) (*)	15.32	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144			
Cations							
Ammonium (*)	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077			0.10
Anions							
Chlorures (*)	0.92	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			250
Nitrates (*)	4.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50		
Nitrites (*)	< 0.01	mg/l NO2-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.50		
Somme NO3/50 + NO2/3 (*)	0.09	mg/l	Calcul		1		
Sulfates (*)	47	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			250

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*)bv : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7452, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*)bv : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 12/02/2026

Identification échantillon : SLA2602-2669-1

Destinataire : MAIRIE DE LA MOTTE SAINT MARTIN

Aucéanne MIRAMONT
Responsable production chimie

